

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20230612-058

	Service	Direction Générale des Services	
	Matière	1.1.2	Commande publique - marchés publics - fournitures
Objet	Fourniture et livraison de vêtements, chaussures et divers articles de protection Lot 1 : Vêtements de travail Lot 2 : Chaussures de travail Lot 3 : Equipement de protection individuelle		
Numéro	Accords-cadres N° 2023F08 1,2 et 3		
Attributaire	SAS MP DESIGN 19 – FRANCE SECURITE SAS – SAS QUINCAILLERIE ANGLES		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles R.2124-1, R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de pouvoir du Maire ;

- Considérant la nécessité de procéder au renouvellement des accords-cadres pour la fourniture et livraison des vêtements, chaussures et divers articles de protection ;

Décide,

Article 1 : De conclure les accords-cadres 2023F08 1,2 et 3 avec :

Lot	Objet	Entreprise	Adresse	Seuil maximum H.T. sur la durée de l'accord-cadre
1	Vêtements de travail	SAS MP DESIGN 19	ZA du Bois Saint Michel 19200 SAINT ANGEL	135.000 €
2	Chaussures de travail	FRANCE SECURITE SAS	Rue Alain Colas CS61856 29218 BREST Cedex	20.000 €
3	Equipement de protection individuelle	SAS QUINCAILLERIE ANGLES	Boulevard des Balquières BP3356 12033 RODEZ Cedex9	8.000 €

Article 2 : La durée des accords-cadres est fixée à un an renouvelable trois fois un an, soit quatre ans maximum.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 12 juin 2023.



**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**

Christophe Arfeuillère
Christophe ARFEUILLÈRE